



AVIS DE RECRUTEMENT

LA VILLE DE PARIS RECRUTE 4 ATTACHE·E·S D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES CONTRACTUEL·LE·S

Ce recrutement est réalisé dans le cadre du décret du 12 octobre 2017 qui prévoit un dispositif d'accompagnement des agent·e·s public·que·s recruté·e·s sous contrat à durée déterminée et suivant en alternance une préparation aux concours de catégorie A et B de la fonction publique (dispositif Prab). Les candidat·e·s recruté·e·s par ce dispositif s'engagent à passer obligatoirement le prochain concours d'attaché·e d'administrations parisiennes

2 postes à pourvoir en CDD à partir de mai 2019 (référence Prab : Expert·e budgétaire)

A la Direction des Finances et des Achats de la Ville de Paris vous serez en charge : du suivi de l'exécution des budgets de la ou des directions de la Ville de votre portefeuille ou du suivi budgétaire et de l'analyse des recettes de fiscalité indirecte (fiscalité immobilière, taxe de séjour) et des dépenses de péréquation, en lien avec les services de l'État et les services chargés du suivi de l'exécution des recettes et de la préparation budgétaire de la direction des finances et des achats ; de l'élaboration des prévisions pluriannuelles, dont l'objectif est de donner une visibilité financière à l'exécutif sur les enjeux de la mandature et le tendancier de la·des direction·s suivie·s ; de l'analyse de la politique menée par la·les direction·s suivie·s, et de contribuer à la réflexion stratégique sur l'efficacité et l'efficience de la politique menée sur le secteur; de la préparation des décisions budgétaires (budget primitif, budget supplémentaire et décisions modificatives) ; du suivi d'opérateurs de la Ville de Paris (analyse des tableaux de bord d'activité et de santé financière, préparation des conseils d'administration) ; de la représentation de la direction des Finances et des Achats aux réunions sur les projets des directions et des opérateurs de son portefeuille.

PROFIL SOUHAITÉ : connaissance des finances publiques locales et connaissance juridiques, connaissance de la fiscalité locale, goût pour les questions budgétaires et financières et pour l'analyse des politiques publiques, capacité d'analyse, aisance avec le maniement des chiffres, esprit de synthèse, rigueur, sens des responsabilités, sens du contact et du relationnel, réactivité, esprit d'initiative.

2 postes à pourvoir en CDD à partir de mai 2019 (référence Prab : Acheteur·se expert·e)

A la Direction des Finances et des Achats de la Ville de Paris vous serez en charge : de l'élaboration des stratégies achats, de la définition des besoins exprimés par les directions opérationnelles de la Ville de Paris, de l'identification du type de procédure la plus adaptée ; de l'analyse des marchés fournisseurs et du secteur concurrentiel ; de la constitution du dossier de consultation des entreprises en collaboration avec les directions opérationnelles de la Ville de Paris et les services supports de la Direction des Finances et des Achats ; de l'analyse des offres et de la conduite des négociations avec les fournisseurs ; de la mesure de la performance économique et suivi qualité de ses marchés ; de la compréhension fine des besoins sous l'angle technique/juridique/financier ; de l'analyse des offres ; de l'attribution des marchés et revues de contrat.

PROFIL SOUHAITÉ : connaissance des grands principes du Code des marchés publics, capacités rédactionnelles, capacité relationnelle et de travail en réseau avec des interlocuteurs variés (prescripteurs, acheteurs locaux, entreprises, travail en équipe...), sens des responsabilités et capacités organisationnelles, autonomie, rigueur, réactivité, sens de l'initiative, capacités d'analyses juridiques, techniques et économiques, capacités à la gestion de projets.

CONDITIONS À REMPLIR

Ce recrutement est ouvert aux candidat·e·s remplissant les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou étranger·ère en situation régulière sachant que pour pouvoir s'inscrire au concours, le candidat devra impérativement être de nationalité française ou ressortissant·e d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la confédération suisse, de la Principauté de Monaco ou de la Principauté d'Andorre au plus tard au 1^{er} jour des épreuves ;

- jouir de ses droits civiques ;
- posséder un bulletin n°2 du casier judiciaire dépourvu de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;

et

Être titulaire d'un diplôme classé au moins au niveau licence ou d'une expérience professionnelle équivalente, ou être parent d'au moins 3 enfants ou sportif·ve de haut niveau ;

et

être sans emploi âgé de moins de 28 ans, au **8 mars 2019**

ou

être au **8 mars 2019** en situation de chômage de longue durée, âgé·e de 45 ans et plus et bénéficiaire du revenu de solidarité active, de l'allocation de solidarité spécifique, de l'allocation aux adultes handicapé·e·s ou du revenu minimum d'insertion ou de l'allocation de parent isolé pour les personnes résidant en Guadeloupe, Martinique, Guyane, à la Réunion, à Mayotte, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

LA CANDIDATURE DOIT COMPORTER :

- une lettre précisant les motivations à rejoindre le service public et à occuper le poste proposé en mentionnant la référence du poste
- un curriculum vitae détaillé indiquant notamment le parcours antérieur de formation et l'expérience professionnelle
- une copie recto-verso de votre pièce d'identité justifiant de votre nationalité et de votre âge
- la copie du diplôme de niveau licence.
- pour les candidat·e·s âgés de moins de 28 ans : tout justificatif attestant que vous êtes sans emploi
- pour les candidat·e·s âgés de 45 ans et plus : les justificatifs attestant de votre situation de chômeur·euse de longue durée et bénéficiaire du revenu de solidarité active ou de l'allocation de solidarité spécifique ou de l'allocation aux adultes handicapé·e·s ou du revenu minimum d'insertion ou de l'allocation de parent isolé pour les personnes résidant en Guadeloupe, Martinique, Guyane, à la Réunion, à Mayotte, à Saint-Bathélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.
- tout autre élément utile permettant à la commission de sélection d'apprécier votre candidature.

VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE AU PRAB Attaché·e DU 4 FEVRIER AU 8 MARS 2019 INCLUS :

- soit sur notre site internet à l'adresse suivante : www.paris.fr/recrutement en sélectionnant le recrutement correspondant.
- soit par « dossier papier » en le demandant ou en le retirant à l'adresse suivante pendant les horaires d'ouverture (de 9h à 17h tous les jours sauf les week-ends et les jours fériés) :

MAIRIE DE PARIS
Direction des ressources humaines - Bureau du recrutement
2 rue de Lobau - 75196 PARIS CEDEX 04

Si votre demande de dossier est adressée par voie postale, vous devez préciser sur l'enveloppe « Inscription au Prab », indiquer la référence du Prab («**Prab : Expert·e budgétaire**» ou «**Prab : Acheteur·se expert·e** ») et joindre une enveloppe au format A4 libellée à vos nom et adresse et affranchie au tarif en vigueur pour un envoi jusqu'à 250g. Les retours de dossiers de candidature se font à la même adresse. Attention : Les demandes d'inscription doivent obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature propres à chaque Prab et délivrés par la Ville de Paris. Seuls seront pris en compte les dossiers d'inscription complets renvoyés ou déposés pendant la période d'inscription (délai de rigueur, le cachet de la Poste ou du bureau du recrutement faisant foi). Votre inscription par dossier papier donne lieu à l'envoi ou la remise d'un accusé de réception qui constate uniquement l'arrivée du dossier. En complément du dossier de candidature, vous devez fournir toutes les pièces nécessaires pour justifier que vous remplissez effectivement les conditions exigées pour candidater.

Seul·e·s les candidat·e·s préalablement retenu·e·s par la commission de sélection suite à l'examen de leur dossier de candidature seront convoqué·e·s à un entretien devant cette commission composée d'au moins trois membres.

L'audition des candidat·e·s dont la durée ne peut être inférieure à 20 minutes débute par une présentation du parcours et des motivations du·de la candidat·e.

Les lauréat·e·s recruté·e·s seront nommé·e·s contractuel·le·s et bénéficieront pendant la durée de leur contrat, qui ne peut être inférieure à un an ni supérieure à deux ans, d'un parcours de formation adapté pour se présenter aux épreuves du concours d'attaché·e d'administrations parisiennes.

Pour être nommé·e·s, ils-elles devront fournir les justificatifs attestant qu'ils-elles remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique mentionnées ci-dessus.

RAPPEL IMPORTANT : la Ville de Paris s'engage à former en alternance les candidat·e·s reçu·e·s au Prab ; ils-elles devront obligatoirement passer le concours d'attaché·e d'administrations parisiennes prévu en 2020.

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR

*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur